

**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**

VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

Haute-Savoie

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° PM/2025/01/G/LBF

AUTORISANT L'INSTALLATION D'UNE GRUE AU 21 CHEMIN DU CHOUET

L'adjoint au Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code pénal et notamment l'article R. 610-5,

VU la demande de Monsieur CORNILLE Nicolas, représentant l'entreprise LEGENDRE IMMOBILIER, en date du mardi 17 juin 2025, pour l'installation temporaire d'une grue de chantier, pour des travaux de construction faisant l'objet de l'autorisation d'urbanisme PC N°074 236 21 0108,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les lieux en réglementant cette autorisation d'installation afin de permettre lesdits travaux,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure d'ordre et de police, à l'effet d'assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise LEGENDRE IMMOBILIER est autorisée à procéder à la mise en place d'une grue Potain MDT 219 avec mise en place de barrières, au 21 chemin du Chouet conformément aux plans annexés au présent arrêté :

DU JEUDI 26 JUIN 2025 AU LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2025.

Article 2 : Aucune charge ne pourra survoler l'extérieur de l'emprise du chantier, (limite du domaine du chantier), un dispositif de limitation de survol devra être mis en place.
Aucune charge ne devra être accrochée lorsque la grue est en position girouette.

Article 3 : L'entreprise devra respecter la réglementation en vigueur et répondre aux demandes du coordonnateur SPS du chantier.

Article 4 : Le dossier d'adéquation ainsi que les rapports de vérification devront être transmis au coordonnateur SPS du chantier.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

MAIRIE DE SAINT - G E R V A I S L E S B A I N S

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur la commune.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par devant Monsieur le Maire de la Commune de Saint Gervais Les Bains dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément à l'article R 421-2 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex 1 dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 8 : Monsieur le Maire de la commune de Saint Gervais les Bains, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

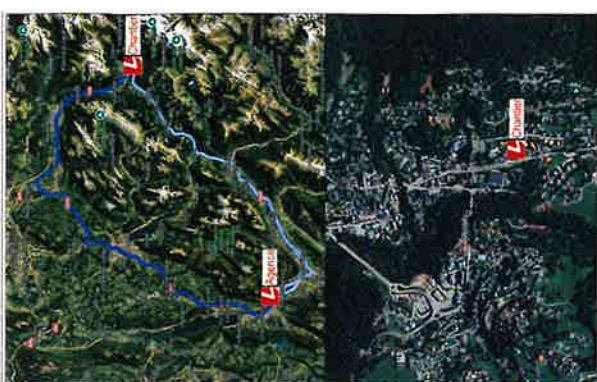
Fait à Saint Gervais les Bains le 25 juin 2025



L'adjoint au Maire,
Délégué au cadre de vie,


Michel STROPIANO

Affiché le : 26/06/2025



LEGENDRE

1. Zone de travail	2. Zone de stockage	3. Zone de circulation	4. Zone de parking	5. Zone de stationnement	6. Zone de circulation	7. Zone de parking	8. Zone de stationnement
9. Zone de circulation	10. Zone de parking	11. Zone de stationnement	12. Zone de circulation	13. Zone de parking	14. Zone de stationnement	15. Zone de circulation	16. Zone de parking
17. Zone de stationnement	18. Zone de circulation	19. Zone de parking	20. Zone de stationnement	21. Zone de circulation	22. Zone de parking	23. Zone de stationnement	24. Zone de circulation

Échelle : 1:1000

LEGENDRE

1. Zone de travail	2. Zone de stockage	3. Zone de circulation	4. Zone de parking	5. Zone de stationnement	6. Zone de circulation	7. Zone de parking	8. Zone de stationnement
9. Zone de circulation	10. Zone de parking	11. Zone de stationnement	12. Zone de circulation	13. Zone de parking	14. Zone de stationnement	15. Zone de circulation	16. Zone de parking
17. Zone de stationnement	18. Zone de circulation	19. Zone de parking	20. Zone de stationnement	21. Zone de circulation	22. Zone de parking	23. Zone de stationnement	24. Zone de circulation

Échelle : 1:1000

LE SPIGOLO

Avant de la mise en œuvre

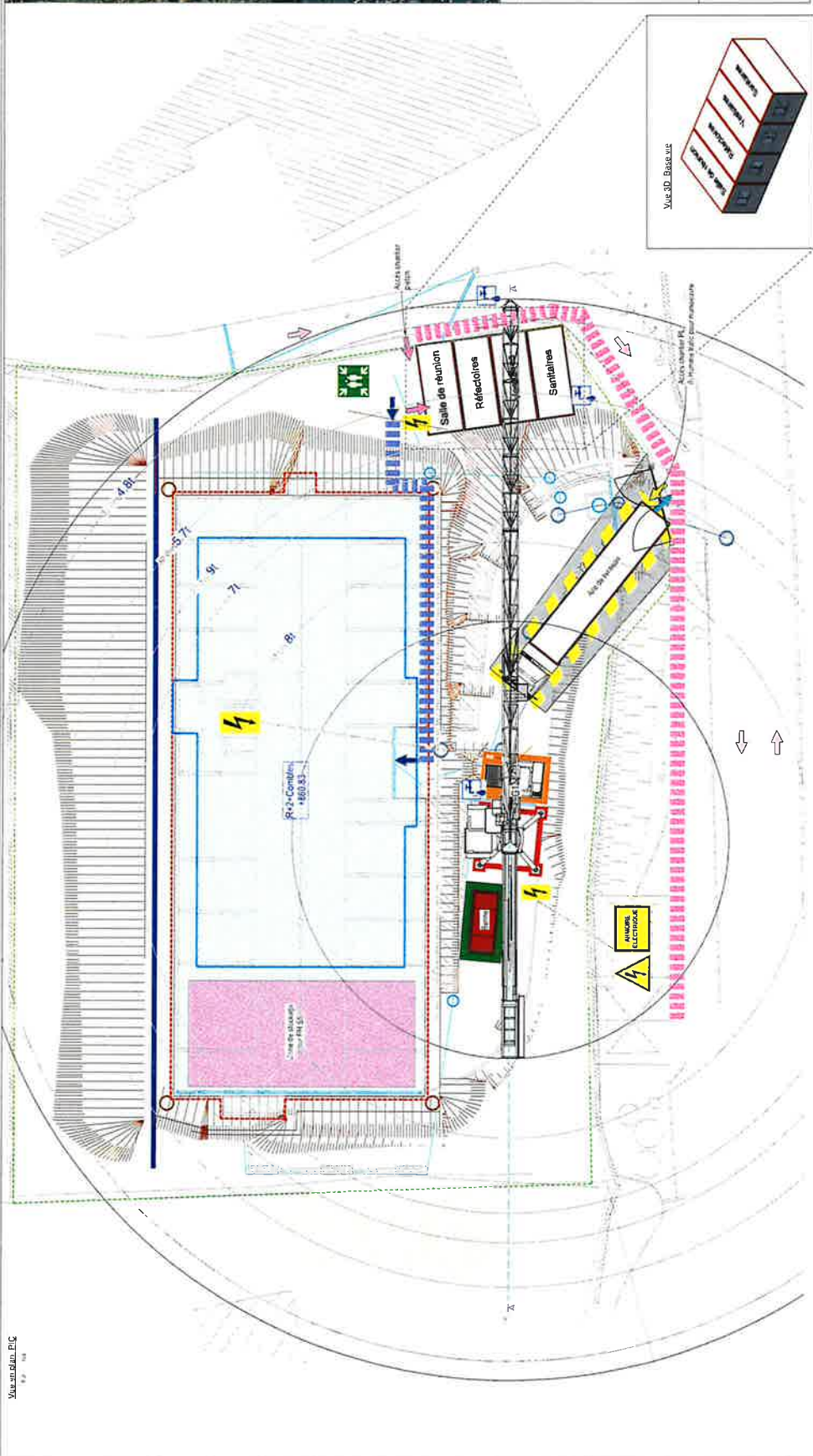


LEGENDRE CONSTRUCTION

101 C

Plan d'Installation de Chantier

Zone	Surface (m²)	Volume (m³)	Matériau	Quantité	Unité	Remarque
1	100	100	Gravier	100	m³	
2	100	100	Sable	100	m³	
3	100	100	Gravier	100	m³	
4	100	100	Sable	100	m³	
5	100	100	Gravier	100	m³	
6	100	100	Sable	100	m³	
7	100	100	Gravier	100	m³	
8	100	100	Sable	100	m³	
9	100	100	Gravier	100	m³	
10	100	100	Sable	100	m³	



Vue 3D Base

Vue 3D PIG

